Community Profile 1996

Moncton, New Brunswick

Publication November 1999

This report is also available in French. Ce rapport est également disponible en français. Veuillez vous adresser à la direction de la recherche, Service Correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Should additional copies be required they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

Acknowledgement

The Research Branch would like to acknowledge the contribution of Candace Brookbank for producing 27 community profiles, Cindy Lee Olah for processing the demographic and federal corrections data, Roberta Sinclair and Colleen Dell for describing the community-based federal reintegration activities, and Cathy Delnef for her painstaking preparation of the french documents. This project could not have been completed were it not for the continued cooperation and goodwill of numerous people in several government departments who provided data, supporting definitions, and feedback on the reports.

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION 1

DEMOGRAPHIC AND SOCIAL PROFILE 2
Table 1: Selected Age Group Population Distribution, 1991 and 1996 3

ECONOMIC PROFILE 3

CRIME PROFILE 4
Table 2: Selected Criminal Incident Counts, 1991 and 1996 6
Table 3: Crime Rates for Selected Offences, 1991 and 1996 7

COURTS PROFILE 8
Adult Courts 8
Youth Courts 8
Table 4a: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1991/92 9
Table 4b: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1996/97 10

CORRECTIONS PROFILE 10
Table 5: Federal/Provincial Corrections Distribution, 1991 and 1996, Canada 11
Provincial/Territorial Adult Corrections 12
Youth Corrections 13
Federal Custodial Services 14
Federal Community Supervision Services 14
Federal Supervision Population Caseload and Characteristics 14
Community-Based Federal Reintegration Activities 15

SUMMARY 16

101-07110/

MONCTON, NEW BRUNSWICK

Research Branch
Correctional Service of Canada

INTRODUCTION

This study provides a profile of demographic, social, economic, crime, court, and correctional information for the city of Moncton. The purpose of this profile is to demonstrate the utility of community crime and census data for criminal justice information sharing and community planning. Where possible, information matching census reference periods is used, e.g., 1991 and 1996.[1] Similarly, the intent is to report data that relates to one geographical target area, namely, a Census Metropolitan Area (CMA) or for smaller communities, a Census Subdivision (CSD). All demographic and social indicators conform with CMA or CSD boundaries.[2] Where criminal justice information is not compatible with these boundaries, this is noted.

Data sources for each justice sector provide carefully aggregated counts but simply cannot define coverage in terms of geographical target areas with any kind of precision. One reason is that jurisdictional areas for policing activity and regions feeding into court locations do not match. In practical terms, this means that several police agencies may report to a single court location and some may report to other court locations as well. Clearly, police and court activities reported within a CMA or CSD are estimates at best.

The Canadian Centre for Justice Statistics (CCJS) is the focal point of a federal-provincial/territorial initiative dedicated to the production of national statistics and information on the justice system in Canada. Analysis of crime and courts data presented here should take into consideration differences between CCJS survey scoring rules which impede comparison across justice sectors. In the production of multi-level data, inconsistencies inevitably occur in terms of scope, coverage, reference periods, time-lags, and geography. In conjunction with data presentation, the following sections identify in general terms, the scope and coverage for each data source.

---

1 Occasionally, availability necessitates reporting information for other time periods (e.g., 1990 and 1995).

2 Statistics Canada defines CMA as a large urban core (population of 100,000 or over) together with adjacent urban and rural areas which have a high degree of economic and social integration. The areas that police forces serve may differ in their mix of urban/suburban populations, making the comparability of crime rates among these forces difficult. This is addressed by analyzing crime rates by CMA. Usually, more than one police force is responsible for enforcing the law within the boundaries of a CMA. CSD is the general term applying to municipalities (as determined by provincial legislation) or their equivalent (e.g., Indian reserves, Indian settlements, and unorganized territories). In Newfoundland, Nova Scotia, and British Columbia, the term also describes geographic areas that have been created by Statistics Canada in cooperation with the provinces as equivalents for municipalities for the dissemination of statistical data.

DEMOGRAPHIC AND SOCIAL PROFILE

The following population figures pertain to the CSD of Moncton. The Moncton CSD covers 142.4 square kilometers[3] and includes the following place names: Allison, Buctouche Junction, Cherryfield, Cooks Brook, Gort, Harrisville, Harrisville Station, Hildegarde, Humphrey, Humphreys Mills, Lewisville, Llangollen Road, Magnetic Hill, Marsh Junction, McKinnon, Odlum Junction, Lutes Montain, Parkton, Sunny Brae, Tankville, Uplands, West End, and Mapleton.[4]

In criminological research, the volume of reported crime in a community is often expressed in terms of three factors: 1) the size of the population in question, 2) the proportion of the population at each age group, and 3) the incidence of criminal offences per person at each age.[5]

- Between 1991 and 1996, the population of Moncton showed steady growth, reaching 59,310 by 1996, an increase of 2,300 or 4% over 1991.

- Between 1991 and 1996, the population increased while the crime rate decreased from 15,514 offences to 9,499 offences per 100,000 population (see Table 3).

- The proportion of the population in the age groups 12-17 and 18-24, historically the age groups at high risk for criminal involvement, declined by 3.2% between 1991 and 1996. On the other hand, the number of 18-24 year olds, arguably the group most at risk for criminal involvement, increased by 0.8% (see Table 1).[6]

- The gradual aging of the population was accompanied by a slight decline in the proportion of those between the ages of 18 and 24. On the other hand, there was a slight increase in the absolute number of 18-24 year olds.

---

3 Statistics Canada. (1996). *GeoSuite*, 1996 Census CD-ROM, (Cat. No. 92F0085XCB), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

4 Place name is not a standard geographical term but rather a general information term for localities which have a "sense of place," such as cities, urban areas, neighbourhoods, post offices, communities and unincorporated or even uninhabited places; Statistics Canada. (1996). *Census Dictionary, Final Edition*, (Cat. No. 92-351-XPE), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

5 Philip C. Sagi and Charles F. Wellford. (1968). "Age Composition and Patterns of Change in Criminal Statistics," *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, Vol. 59, No.1.

6 Studies suggest that young people are more likely to engage in crime; the prevalence of offending peaks during teenage years and decreases during one's twenties. See Gottfredson and Hirschi. (1990). *A General Theory of Crime*, Stanford University Press, Stanford, California.

Table 1: Selected Age Group Population Distribution, 1991 and 1996, Moncton, New Brunswick[7]

	1991		1996		1991-1996
Age Groups	**Population**	**% of Total**	**Population**	**% of Total**	**% Change**
Under 12	7,865	13.8	8,060	13.6	↑2.5
12-17	4,100	7.2	4,080	6.9	↓0.5
18-24	6,630	11.6	6,680	11.3	↑0.8
25-34	9,880	17.3	9,730	16.4	↓1.5
35-44	9,000	15.8	9,565	13.1	↑6.3
45-54	6,040	10.6	7,540	12.7	↑24.8
55+	13,495	23.7	13,640	23.0	↑1.1
Total*	57,010	100.0	59,310	100.0	↑4.0
Mean Age**			37.5		

* Totals do not add up due to random rounding; Statistics Canada. (1996). *Census Dictionary, Final Edition,* (Cat. No. 92-351-XPE), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

** The mean age is not available for 1991.

ECONOMIC PROFILE

Economic conditions, for example, unemployment and inflation, have the potential to influence the level of crime in our communities, particularly property crime.[8] The following information describes various aspects of the Moncton population.

- In 1996, Moncton had an unemployed population of 3,160 and an unemployment rate of 10.1%, whereas in 1991, the unemployed population was 3,460 and the rate 11.6%. Between 1991 and 1996, the small decrease in the number of unemployed persons accompanied a significant decrease in the crime rate (see Table 3).[9]

- In 1995, the average household income was $43,405. This was slightly higher than the 1990 average of $41,946. In 1995, the lower level income distribution was as follows:

---

7 Population by Single Years of Age (111), Showing Sex (3), for Selected Census Subdivisions, 1991 and 1996 Censuses (100% Data), Statistics Canada. (1999). Custom Data Run, Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

8 Classic studies include Kenneth L. Avio and C. Scott Clark. (1976). *Property Crime in Canada: An Econometric Study,* Ontario Economic Council, Toronto; and James Alan Fox. (1978). *Forecasting Crime Data,* D.C. Heath and Company, Toronto, Ontario.

9 Population 15 Years and Over by Age Groups (17) and Marital Status (6), Showing Labour Force Activity (8) and Sex (3), for Canada, Provinces, and Territories, 1991 and 1996 Censuses, (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1991). *Area Profile Series - Census Divisions and Subdivisions in Canada,* (Intermittent Cat. Nos. 95-301-XPB to 95-398-XPB); (1996). *Profile of Census Divisions and Subdivisions in Canada* CD-ROM, (Cat. No. 95F0181XDB96001), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

  - 27.2% of families earned an income of less than $20,000;
  - 41% earned less than $30,000.[10]

- In 1996, 15.9% of census families were lone-parent families compared with 16.7% in 1991.[11]

- In 1996, 855 (1.5%) of Moncton's population belonged to a visible minority group, and these represented only 0.03% of Canada's total visible minority population.[12] Visible minority presence in the criminal justice process in the past has been quite low.

- In 1996, 260 individuals (0.5%) reported language spoken at home as other than English or French.[13] A functional ability in one of Canada's official languages is one of the requirements for effective labour force participation.

Overall, a comparison of 1991 and 1996 economic indicators suggest that Moncton's economic climate in 1996 experienced a slight upturn and therefore may have contributed to the lower crime rate in 1996.

CRIME PROFILE

The Canadian criminal justice system is administered by four inter-related components: police, prosecution, courts, and correctional services. While the federal government has the authority to legislate in the area of criminal law and procedure, the responsibility for the administration of justice rests with the provincial governments.

---

10 Private Households by Household Type and Size (12) and Household Income Groups (22) in Constant (1995) Dollars, for Canada, Provinces, and Territories, 1990 and 1995 (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1991). *Area Profile Series - Census Divisions and Subdivisions in Canada,* (Intermittent Cat. Nos. 95-301-XPB to 95-398-XPB); (1996). *Profile of Census Divisions and Subdivisions in Canada* CD-ROM, (Cat. No. 95F0181XDB96001), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

11 Census Families in Private Households by Age Groups of Youngest Never-Married Child at Home (10), Showing Family Structure (7), for Canada, Provinces, and Territories, 1991 and 1996 Censuses (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1991). *Area Profile Series - Census Divisions and Subdivisions in Canada,* (Intermittent Cat. Nos. 95-301-XPB to 95-398-XPB); (1996). *Profile of Census Divisions and Subdivisions in Canada* CD-ROM, (Cat. No. 95F0181XDB96001), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

12 Total Population by Visible Minority Population (14) and Sex (3), for Canada, Provinces, and Territories, 1996 Census (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1991). *Area Profile Series - Census Divisions and Subdivisions in Canada,* (Intermittent Cat. Nos. 95-301-XPB to 95-398-XPB); (1996). *Profile of Census Divisions and Subdivisions in Canada* CD-ROM, (Cat. No. 95F0181XDB96001), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

13 Detailed Home Language (122): Number of Respondents by Type of Answer (2) and Sex (3), for Canada, Provinces, and Territories, 1991 and 1996 Censuses (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1991). *Area Profile Series - Census Divisions and Subdivisions in Canada,* (Intermittent Cat. Nos. 95-301-XPB to 95-398-XPB); (1996). *Profile of Census Divisions and Subdivisions in Canada* CD-ROM, (Cat. No. 95F0181XDB96001), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

Since 1962, Canadian police agencies have reported criminal incidents that come to their attention to the Uniform Crime Reporting (UCR) survey at the Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada. Today, the UCR survey has almost full national coverage of incidents involving adults and youth. Note that crime rates exclude traffic offences. Additionally, as of 1992, data on municipal by-law incidents are not available, and as of 1995, data on provincial statute incidents are not available. Accordingly, 1991 data have been adjusted to permit comparisons with 1996 figures.

"Incident" is the basis for counting reported crime. Counts are taken according to the most serious offence in an occurrence. In the determination of most serious offence, violent offences take precedence over non-violent offences. Within these two categories, offences are then sorted according to the maximum sentence under the *Criminal Code*. Additionally, the UCR survey scores violent incidents differently from other types of crime. For violent crimes, one incident is counted for each victim in an occurrence, and for non-violent crimes, one incident is counted for every separate occurrence.

This section reviews crimes reported in 1991 and 1996 by the Moncton City Police (as of February 1998, Moncton, Dieppe, and Riverview are policed by the Codiac Regional RCMP).

Table 2 displays the incidence of actual offences ("actual" offences being all reported offences, less those investigated and shown as unfounded) and persons charged (adults and youth) by a selected number of offence categories (offences most likely to result in a prison term).

Table 2: Selected Criminal Incident Counts, 1991 and 1996, Moncton, New Brunswick [14]

OFFENCE	ACTUAL OFFENCES		ADULTS CHARGED		YOUTH CHARGED	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996
HOMICIDE & RELATED	2	3	2	5	0	0
ATTEMPTED MURDER	0	2	0	2	0	0
SEX OFFENCES	101	102	31	25	8	3
MAJOR ASSAULT	145	147	61	72	10	20
COMMON ASSAULT	401	326	117	108	20	26
ROBBERY	68	43	25	13	5	6
BREAK & ENTER	1,330	930	103	105	68	42
THEFT	3,399	2,245	322	280	105	72
TOTAL CRIMINAL CODE*	8,901	5,751	1,136	1,116	357	301
DRUG OFFENCES	55	74	28	53	2	7
TOTAL OFFENCES**	9,138	5,842	1,170	1,170	359	308

* Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
** Total includes other federal statutes (not shown in table).

- In 1996, there were 5,842 total actual offences, a 36.1% decrease since 1991.

- Offences in 1996 against the *Criminal Code of Canada* - generally considered the most serious - totalled 5,751. This represents a 35.4% decrease since 1991. In 1996, overall percentage distributions for the major offence categories were:

    - Homicide and related - 0.05%
    - Sex offences – 1.7%
    - Major assault - 2.5%
    - Common assault - 5.6%
    - Robbery – 0.7%
    - Break and enter – 15.9%
    - Theft – 38.4%
    - Drug offences – 1.3%

14 Canadian Centre for Justice Statistics, Uniform Crime Reporting Survey, Custom Data Run (1991 and 1996), Statistics Canada.

Table 3: Crime Rates for Selected Offences, 1991 and 1996, Moncton, New Brunswick[15]

OFFENCE	CRIME RATES PER 100,000 POPULATION*		% CHANGE 1991-1996
	1991	1996	
HOMICIDE & RELATED	3	5	↑66.7
ATTEMPTED MURDER	0	3	↑300.0
SEX OFFENCES	171	166	↓2.9
MAJOR ASSAULT	246	239	↓2.8
COMMON ASSAULT	681	530	↓22.2
ROBBERY	115	70	↓39.1
BREAK & ENTER	2,258	1,512	↓33.0
THEFT	5,771	3,650	↓36.8
TOTAL CRIMINAL CODE**	15,112	9,351	↓38.1
DRUG OFFENCES	93	120	↑29.0
TOTAL OFFENCES***	15,514	9,499	↓38.8

* Based on a 1991 population of 58,900 and a 1996 population of 61,500.
** Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
*** Total includes other federal statutes (not shown in table).

- In 1996, a total of 1,478 persons (1,170 adults and 308 youth) were charged with a criminal offence, down 3.3% from 1991 (1,529). In 1996:
  - 79.2% were adults; and
  - 20.8% were young offenders.

Table 3 compares the crime rates in 1991 and 1996. The crime rate (per 100,000 population) changed significantly in Moncton between 1991 and 1996. The overall crime rate (total offences) dropped by 38.8% within that time period.

- Between 1991 and 1996, the rates for all major offence categories (with appreciable volume) except drug offences, showed a decrease. Most notably, the rates for break and enter, and theft, both high frequency incidents, decreased significantly by 33% and 36.8% respectively.

15 Population figures that have been used to calculate crime rates differ slightly from the census figures in Table 1. Crime rates for 1991 are based on population figures taken directly from the municipality; those for 1996 are post-censal population estimates based on 1991 census boundaries.

COURTS PROFILE

Adult Courts

Through a process of collaboration with provincial and territorial government departments responsible for adult criminal courts, the Adult Criminal Court Survey (ACCS) at the Canadian Centre for Justice Statistics collects data on *Criminal Code* and other federal statute charges. The individuals that proceed to adult criminal court involve adults 18 years of age and older, companies, and youth that are transferred from youth court.

Currently, the ACCS represents approximately 80% of the national adult criminal court caseload. Note that at this time, superior courts do not report to the survey. This has implications for federal corrections because typically, more serious offenders are tried in superior court and if convicted, are more likely to receive a prison term in a federal penitentiary. ACCS reports, therefore, underestimate the number of prison sentences two years and over.

For a number of reasons, drawing direct comparisons between crime and court information is not feasible. Some of the reasons relate to differences in the way incidents or cases are counted by each survey. For example, in recording police incidents that are cleared by charge and proceed to court, the ACCS treats violent crime in the same way as non-violent crime.

"Case" is the basis for presenting adult criminal court counts. A case is one or more charges against an accused person or corporation, where the charges are disposed of in the same court on the same date. Offence type is determined according to the most serious in the case through a rank ordering based first on seriousness of disposition (convictions being the most serious), second on offence severity (using a scale that ranks approximately 90 offences), and finally on sentence severity (used if there are multiple convictions).

In New Brunswick, the Department of Justice handles the administration of court services. At the time of preparing this report, adult criminal courts in seven provinces and two territories report to the ACCS. Currently, New Brunswick does not report to the survey.

Youth Courts

For several years, the Canadian Centre for Justice Statistics has collected data on *Criminal Code* and other federal statute charges heard by youth courts across Canada. Today, the Youth Court Survey (YCS) represents 100% of the national youth court caseload for youth aged 12 to 17.

The YCS uses "case" as the basis for reporting youth criminal court counts. A case is one or more charges against a youth where the charges are first presented in the same court on the same date. Offence type is determined according to the most significant charge in the case through a rank ordering based first on the decision of the court (transfer to adult court, and guilty finding being the two most serious), second on nature of the offence (violent charges being the most serious), and finally on seriousness of disposition (secure custody being the most serious).

Youth criminal matters are heard in Provincial Court and associated administrative matters are the responsibility of the Court Services Division of the Department of Justice. The young offender court location reported here is in Moncton.

Young offender courts hear a large volume of cases. In 1996/97, a total of 535 cases were heard in Moncton, down 23.9% from 1991/92. The proportion of cases resulting in a conviction decreased as well, from 90% in 1991/92 to 84.5% in 1996/97.

Table 4a: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1991/92, Moncton, NB[16]

PROVINCIAL COURT	CASES HEARD	CONVIC-TIONS	SECURE CUSTODY	OPEN CUSTODY	OTHER SENT
HOMICIDE & RELATED	0	0	0	0	0
ATTEMPTED MURDER	0	0	0	0	0
SEX OFFENCES	23	15	1	3	11
MAJOR ASSAULT	16	15	7	0	8
COMMON ASSAULT	51	45	4	6	35
ROBBERY	8	8	8	0	0
BREAK & ENTER	120	98	21	22	55
THEFT	173	163	22	18	123
TOTAL CRIMINAL CODE*	622	558	134	90	334
DRUG OFFENCES	13	13	4	2	7
TOTAL OFFENCES**	703	633	181	98	354

* Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
** Total includes other federal statutes (not shown in table).

Of the youth convicted in 1996/97:

- 107 (23.7%) were sentenced to secure custody;
- 88 (19.5%) were sentenced to open custody; and
- 257 (56.9%) received a non-custodial sentence.

- In 1996/97, the single largest number of cases heard (87) involved a charge of theft, with 76 cases producing a guilty verdict. Of those found guilty of theft, 8 were sentenced to secure custody, 13 to open custody, and 55 received a non-custodial sentence (such as, probation, fine, compensation, pay purchaser, compensation in kind, community service order, absolute discharge, or other).

16 Canadian Centre for Justice Statistics, Youth Court Survey, Custom Data Run (1991/92 and 1996/97), Statistics Canada.

- According to Tables 4a and 4b, in 1996/97 fewer cases were heard, there were fewer convictions, and fewer youth were sentenced to secure and open custody.

Table 4b: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1996/97, Moncton, NB

PROVINCIAL COURT	CASES HEARD	CONVIC-TIONS	SECURE CUSTODY	OPEN CUSTODY	OTHER SENT
HOMICIDE & RELATED	0	0	0	0	0
ATTEMPTED MURDER	0	0	0	0	0
SEX OFFENCES	9	7	3	0	4
MAJOR ASSAULT	17	14	4	3	7
COMMON ASSAULT	55	45	6	4	35
ROBBERY	4	4	3	0	1
BREAK & ENTER	59	54	11	5	38
THEFT	87	76	8	13	55
TOTAL CRIMINAL CODE*	413	334	70	51	213
DRUG OFFENCES	31	27	4	3	20
TOTAL OFFENCES**	535	452	107	88	257

* Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
** Total includes other federal statutes (not shown in table).

CORRECTIONS PROFILE

The correctional services sector is the final point in the criminal justice process and its caseload is influenced by policing and courts activity. Five primary responsibilities fall under the jurisdiction of adult correctional services in Canada: custodial remands, custodial sentences, supervised probation, conditional release, and parole.

Provinces have exclusive responsibility for community and custodial services for young offenders, and for adult offenders sentenced to incarceration for an aggregate term of less than two years. The *Criminal Code* stipulates that the Correctional Service of Canada is responsible for those sentenced to a prison term of two years or more. However, federally sentenced offenders are typically held in a provincial facility while awaiting trial and sentence.

Exchange of Service Agreements (ESA) provide for the transfer of services for offenders between the federal government and most provinces. These agreements permit selected federal offenders to serve sentences in provincial facilities and vice versa. Negotiated agreements may also provide for efficient delivery of parole supervision, community assessments, health, psychiatric, and educational services. Such federal agreements exist with all but two provinces - Prince Edward Island and Ontario.

Table 5: Federal/Provincial Corrections Distribution, 1991 and 1996, Canada[17]

	1991	1996
Correctional Facilities		
Provincial and Territorial	162	148
Federal*	53	64
Federal Parole Offices	68	69
Staff		
Provincial and Territorial	16,061	15,749
Federal	10,863	11,926
Incarceration Count (Average Daily)**		
Provincial and Territorial	18,940	20,023
Federal	11,783	14,143
Community Supervision Count (March 31)		
Provincial and Territorial Probation	82,796	99,220
Provincial and Territorial Parole	2,822	3,146
Federal Day Parole	1,841	1,212
Federal Full Parole	4,468	4,987
Federal Statutory Release	2,520	2,727
Other***	578	385

* Includes 41 (49 in 1996) correctional institutions and 12 (15 in 1996) community correctional centres.

** Excludes inmates temporarily not in custody at the time of the count.

*** Includes incarcerated offenders on temporary absences, those awaiting trial, and escapees. Also includes provincial inmates on day and full parole supervised by the Correctional Service of Canada in areas without provincial offices. Excludes temporary detainees and deported inmates.

The authority to grant parole is provided by the federal *Corrections and Conditional Release Act* and respective provincial and territorial legislation. Quebec, Ontario, and British Columbia operate parole boards that have jurisdiction over all offenders in their respective institutions. The National Parole Board has the authority to grant, deny, terminate, or revoke parole for federal inmates, and for provincial inmates in provinces and territories where no provincial board exists.

Supervision of the planned and gradual release of inmates back into the community through conditional release mechanisms is administered by both the federal and provincial/territorial correctional systems. The mechanisms for conditional release are: temporary absence, day

17 Solicitor General Canada. (1992 and 1997 Editions). *Basic Facts About Corrections in Canada*, Ottawa, Ontario. Incarceration and community supervision counts, as well as number of provincial facilities, are taken from Canadian Centre for Justice Statistics. (1990/91, 1995/96, and 1996/97). *Adult Correctional Services in Canada*, (Cat. No. 85-211-XPE), Statistics Canada, Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

parole, full parole, and statutory release. The monitoring and supervision of provincial parolees belongs to the Correctional Service of Canada, and to provincial correctional services in those provinces where provincial parole boards exist. Table 5 outlines the distribution of services.

Because arrangements for the delivery of custodial services vary across Canada, the characteristics of custodial populations differ across jurisdictions. As indicated in Table 5, at any one time, there are about 10 provincial inmates for every 6 federal inmates. Additionally, there are major differences between federal and provincial correctional system admission counts.

- During 1991/92 in Canada, there were 243,747 admissions to provincial/territorial custody and 5,344 warrant of committal admissions to federal custody (excludes transfers or revocations of parole or statutory release).[18]

- During 1996/97 in Canada, there were 225,462 admissions to provincial/territorial custody and 4,569 warrant of committal admissions to federal custody.

Differences between provincial and federal custodial sentences can be observed as well. In 1991/92, the average aggregate sentence length on admission for provincial offenders was 1 month versus 45 months for federal offenders (excludes those persons serving life sentences), or a sentence length ratio of 1 to 45. In 1996/97, the ratio was 1 to 43.

The Canadian Centre for Justice Statistics conducts national surveys in the corrections area. Since the mid-1980's, the Adult and Youth Key Indicator Surveys have provided time series data useful for trend analysis on correctional admissions to custody and supervised probation. As of March 1996, the Youth Custody and Community Services (YCCS) Survey has collected data on youth serving custody and community service dispositions. The Adult Corrections Survey (ACS) collects aggregate caseload and case characteristics data for custodial and non-custodial correctional services at both the federal and provincial/territorial levels.

Note that youth and adult corrections figures reported here are not taken from CCJS surveys. These surveys do not yet serve as a sub-provincial data source. Provincial corrections figures reported here are taken from the province and, therefore, are not comparable with those reported for other Canadian communities.

Provincial/Territorial Adult Corrections

In New Brunswick, Community and Correctional Services Division, Department of the Solicitor General, is responsible for adult offenders sentenced to two years less a day, and for the supervision of offenders on probation, fine option programs, community service orders, and temporary absences. As of September 1996, this Division is also responsible for the supervision of offenders given conditional release sentences by the courts.

---

18 Figures are taken from Canadian Centre for Justice Statistics. (1996/97). *Adult Correctional Services in Canada*, (Cat. No. 85-211-XPE), Statistics Canada, Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

In 1996, adult provincial facilities in Moncton included:

- Moncton Detention Centre; and
- Dorchester Provincial Jail (closed January 10, 1998).

- On March 31, 1996, there were 158 adults under custodial supervision in Moncton including:[19]
  - 88 adults (55.7%) under secure custody;
  - 29 adults (18.4%) on temporary absence;
  - 33 adults (20.9%) under open custody; and
  - 8 adults (5.1%) in custody under remand.

- During March 1996, the monthly caseload of adults under probationary supervision in Moncton was 481.[20]

Youth Corrections

In New Brunswick, sentenced young offenders are under the jurisdiction of the Community and Correctional Services Division, Department of the Solicitor General, which is responsible for the delivery of custodial facilities and community-based programs including probation, fine option programs, community service orders, temporary releases, and alternative measures.

Youth correctional facilities in Moncton include:

- Enman Street Group Home (open custody); and
- Moncton Foster Homes.

- On March 29, 1996, there were no youth under secure custody in Moncton.

- On March 29, 1996, there were 50 youth under open custody in Moncton including:
  - 6 youth (12%) under open custody in the Enman Street Group Home; and
  - 44 youth (88%) under open custody in a foster home.

- During March 1996, the monthly caseload of youth under supervision in Moncton was 276 including:

---

19 Adult and youth provincial custody figures are provided by Community and Correctional Services Division. (March 31, 1996). New Brunswick Department of the Solicitor General, Fredericton, New Brunswick. Daily institutional population counts include under sentence, intermittent sentences, temporary absences, and remands. Figures do not include inmates imprisoned in provincial facilities under an Exchange of Service Agreement.

20 Adult and youth provincial supervision figures are provided by Community and Correctional Services Division. (March 31, 1996). New Brunswick Department of the Solicitor General, Fredericton, New Brunswick. Adult and youth probation figures are based on monthly caseload counts.

- 235 youth (85.1%) on probation; and
- 41 youth (14.9%) on an alternative measures program.

Federal Custodial Services

There are no federal facilities located in Moncton.

Federal Community Supervision Services

The Regional Headquarters is located in Moncton as well as the New Brunswick East and Prince Edward Island District Office, the Learning Centre, and Clustered Services. In 1997/98, parole services in the Moncton area were supplied by the Moncton Area Parole Office.

- In 1997/98, the actual operating expenditure for the Moncton Area Parole Office was $16,108.[21]

- In 1997/98, the actual operating expenditure for the New Brunswick East and Prince Edward Island District Office was $2,188,415.

On March 31, 1996, there were 99 federal offenders under supervision in the Moncton area. This number included:[22]

- 13 offenders (13.1%) on day parole;
- 45 offenders (45.5%) on full parole;
- 31 offenders (31.3%) on statutory release; and
- 10 offenders (10.1%) on other release status.

Federal Supervision Population Caseload and Characteristics

It is informative to continually monitor the characteristics of offenders under supervision. For these purposes, detailed caseload and profile information is available on federal offenders currently under supervision.[23]

On March 31, 1999, there were 115 offenders under supervision in the Moncton area.

---

21 Federal custody and supervision expenditures are provided by Comptroller's Branch, Corporate Services. (1997/98). Annual Cost of Maintaining Offender Exercise, Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario. Excludes CORCAN revolving fund expenditures.

22 Performance Assurance Sector. (March 31, 1996). *Offender Management System*, Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario. "Other release status" includes offenders who are unlawfully at large and those who are temporarily detained.

23 Performance Assurance Sector. (March 31, 1999). *Offender Management System*, Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario. Total number of offenders under supervision includes those who are unlawfully at large and temporarily detained.

a) demographic characteristics

- 95.7% of parolees were male and 4.3% were female;
- the average age of parolees was 38.2 years;
- 20% were under age 25, 80% were age 25 or older;
- 79.2% were under age 50, 20.8% were age 50 or older; and
- 95.7% of parolees were Caucasian, 1.7% were Aboriginal, 1.7% were Black, and 0.9% were of another race.

b) sentence characteristics

- 61.4% of parolees were serving an aggregate sentence of under 4 years;
- 32.7% were serving between 4 and 10 years; and
- 5.9% were serving a sentence of 10 years or more (excluding life sentences).

Community-Based Federal Reintegration Activities

In order to assist offenders with safe reintegration into the community following a term of incarceration, the Correctional Service of Canada contracts a broad range of post-release services. The following program information relates to offenders under federal supervision in the Moncton district during the 1996/97 fiscal year:[24]

a) community residential facilities

- Contracts with community residential facilities yielded 9,952 offender bed-days. The accommodation expense was $529,560. The cost per bed used was approximately $53.

b) maintenance allowance

- Costs were incurred under the expenditure for maintenance allowance for offenders. The basic expenditure (covering those who reside in a community resource centre and are not employed) was $508 and covered 127 days.

c) psychological and psychiatric counselling programs

- Psychological and psychiatric counselling services were provided at a cost of $11,040.
- Assessments were completed at a cost of $22,740.

e) other programs and services

24 Community Program Resource Database. (1996/97). Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario.

- Other programs and services were provided at a cost of $168,067.

SUMMARY

Moncton, a city with a 1996 population of 59,310 inhabitants, has within its immediate vicinity two adult provincial facilities and a youth group home. Police and court information reveal that in 1996 in Moncton, 1,170 adults and 308 youth were charged with a criminal offence. After charges are laid, there is a considerable drop-off in the number of adults and youth who are then convicted, and when convicted, given a custodial sentence by the court. For example, in Moncton, of 452 youth convicted in 1996/97, only 23.7% received secure custody.

Based on a comparison of social indicators for 1991 and 1996 including age composition of the population, incidence of low-income families, and unemployment rate, one would expect that overall criminal activity in Moncton might decrease. More specifically, in 1996 the number of 18-24 year olds (at highest risk for criminal activity) increased by only 0.8% and the unemployment rate dropped 1.5 percentage points or 12.9%. On the other hand, an overall population increase of 4% and only a slight increase in household income are indicators that combine with others to make up the climate within which to examine crime. In fact, the crime rate in Moncton decreased by 38.8% between 1991 and 1996. The number of youth charged dropped by 14.2%, and there were fewer youth sentenced to secure and open custody. External factors also affect the ability of the system to respond to crime. Variables such as legislative amendments and changes in sentencing practices and criminal justice policies have the potential to influence reported crime and corrections figures.

Profil des collectivités 1996

Moncton (Nouveau-Brunswick)

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire ou pour toutes autres copies supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Remerciements

La Direction de la recherche aimerait remercier Candace Brookbank pour la création de 27 profils communautaires, Cindy Lee Olah pour l'entrée des données démographiques et des services correctionnels fédéraux, Roberta Sinclair et Colleen Dell pour la description des programmes communautaires fédéraux de réinsertion sociale et Cathy Delnef pour la préparation des documents en français. Ce projet n'aurait pas vu le jour sans la coopération et la bonne volonté de plusieurs personnes oeuvrant dans différents ministères gouvernementaux qui ont fourni des données, des renseignements précis et de la rétroaction sur les rapports.

Table des matières

Introduction 1

Profil démographique et social 2
Tableau 1 : Répartition de la population selon différents groupes d'âge, 1991 et 1996 3

Profil économique 3

Profil criminel 5
Tableau 2 : Nombre choisi d'incidents de nature criminelle, 1991 et 1996 7
Tableau 3 : Taux de criminalité pour certaines infractions, 1991 et 1996 8

Profil des tribunaux 8
Tribunaux pour adultes 8
Tribunaux de la jeunesse 9
Tableau 4a : Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1991 et 1992 10
Tableau 4b : Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1996 et 1997 11

Profil des services correctionnels 12
Tableau 5 : Répartition des services correctionnels fédéraux et provinciaux, 1991 et 1996, Canada 13
Services correctionnels pour adultes dans les provinces et les territoires 14
Services correctionnels pour les jeunes 15
Services de détention fédéraux 16
Services fédéraux de surveillance dans la collectivité 16
Nombre de cas et de caractéristiques des délinquants sous surveillance fédérale dans la collectivité 17
Services communautaires fédéraux de réinsertion sociale 17

Résumé 18

Moncton (Nouveau-Brunswick)

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Introduction

Cette étude offre un profil des renseignements démographiques, sociaux, économiques, criminels, judiciaires et correctionnels pour la ville de Moncton. Ce profil a pour objet de démontrer l'utilité des données de criminalité et de recensement dans la collectivité aux fins de la circulation de l'information pour la justice pénale et l'urbanisme. Lorsque c'est possible, nous utiliserons les renseignements criminels qui se rapportent à la période de recensement appropriée, 1991 et 1996 dans ce cas[1]. Nous présentons aussi les données décrivant une région-cible géographique, plus précisément une Région métropolitaine de recensement (RMR) ou, pour les régions moins peuplées, une Agglomération de recensement (AR). Tous les indicateurs démographiques et sociaux respectent les limites de la RMR ou de l'AR[2]. Si les renseignements de la justice pénale ne concordent pas avec les régions-cibles définies, il y aura une note à cet effet.

Les sources de données pour chaque secteur du domaine judiciaire offrent des dénombrements ayant fait l'objet d'un regroupement minutieux, mais elles ne peuvent simplement pas définir le champ de l'enquête en termes de régions-cibles géographiques avec une certaine précision. Cette situation s'explique entre autres par le fait que les régions de juridiction responsables des activités des services policiers et les emplacements des tribunaux régissant ces régions ne concordent pas. En termes pratiques, cela signifie que plusieurs services de police peuvent se rapporter à un seul emplacement de tribunal et que d'autres peuvent se rapporter à plusieurs emplacements de tribunaux. Les activités des services policiers et des tribunaux rapportés dans une RMR sont évidemment des estimations approximatives des plus représentatives.

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) constitue le point d'intérêt d'une initiative fédérale, provinciale et territoriale consacrée à la production de données statistiques d'envergure nationale et de renseignements sur le système judiciaire au Canada. L'analyse des données de criminalité et de tribunaux présentée dans ce document devrait tenir compte des différences entre les règles de recensement de l'enquête du CCSJ qui entravent à la réalisation

---

[1] En raison de la disponibilité, il est parfois nécessaire de donner certains renseignements pour d'autres périodes (p. ex., 1990 et 1995).

[2] Statistique Canada définit une RMR comme un grand noyau urbain (population d'au moins 100 000 habitants) avec les régions urbaines ou rurales adjacentes qui montrent un haut degré d'intégration économique et sociale. Les régions couvertes par les services de police peuvent se révéler différentes dans leur mélange de populations urbaines et suburbaines, ce qui rend difficile la comparaison des taux de criminalité relevés par les différents services de police. Ce problème peut être résolu en analysant le taux de criminalité de la RMR en entier. Habituellement, plus d'un service de police est responsable de l'application de la loi dans une RMR. Le terme AR s'applique aux municipalités (tel que déterminé par la législation provinciale) ou à leur équivalent (p. ex., les réserves indiennes ou les territoires non organisés). Pour Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique, ce terme décrit aussi les régions géographiques qui ont été créées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces en tant qu'équivalents de municipalités pour la dissémination de données statistiques.

de comparaisons dans l'ensemble des secteurs judiciaires. Au cours de la production des données multidimensionnelles, des incohérences surviennent inévitablement sur le plan de la portée, du champ d'enquête, des périodes de référence, des retards et de la géographie. De concert avec la présentation des données, les prochaines sections déterminent, en des termes généraux, la portée et le champ d'enquête pour chaque source de données.

Profil démographique et social

Les chiffres de population suivants se rapportent à l'Agglomération de recensement (AR) de Moncton. L'AR de Moncton couvre une superficie de 142,4 kilomètres carrés[3] et englobent les endroits suivants : Allison, Buctouche Junction, Cherryfield, Cooks Brook, Gort, Harrisville, Harrisville Station, Hildegarde, Humphrey, Humphreys Mills, Lewisville, Llangollen Road, Magnetic Hill, Marsh Junction, McKinnon, Odlum Junction, Lutes Montain, Parkton, Sunny Brae, Tankville, Uplands, West End et Mapleton[4].

En criminologie, on exprime souvent le nombre d'infractions criminelles reportées dans une collectivité selon trois facteurs : 1) la taille de la population en question, 2) la proportion de la population dans chaque groupe d'âge et 3) le nombre d'infractions criminelles par personne pour chaque groupe d'âge[5].

- Entre 1991 et 1996, la population de Moncton a augmenté de façon constante pour atteindre 59 310 personnes en 1996, soit une augmentation de 2 300 ou de 4 % depuis 1991.

- Entre 1991 et 1996, la population a augmenté alors que le taux de criminalité a diminué, passant de 15 514 à 9 499 infractions par tranche de 100 000 habitants (voir le Tableau 3).

- La proportion de la population dans les groupes d'âge de 12 à 17 ans et de 18 à 24 ans, soit historiquement les groupes d'âge représentant un risque d'implication criminelle élevé, a baissé de 3,2 % entre 1991 et 1996. La population dans le groupe d'âge de 18 à 24 ans, probablement le groupe représentant le plus haut risque d'implication criminelle, a augmenté de 0,8 % (voir le Tableau 1)[6].

---

[3] Statistique Canada, *GéoSuite*, CD-ROM du recensement de 1996, n° de catalogue 92F0085, 1996, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

[4] Le nom des localités n'est pas un terme géographique standard, mais plutôt un terme général se rapportant aux localités ayant un « sentiment de localité », comme les villes, les zones urbaines, le voisinage, les bureaux de poste, les collectivités et les endroits sans personnalité morale ou même inhabités. Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement, édition définitive*, 1996, n° de catalogue 92-351-XPF, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

[5] SAGI, Philip C. et WELLFORD, Charles F. «Age Composition and Patterns of Change in Criminal Statistics», *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, vol. 59, 1968, n° 1.

[6] Selon des études, les jeunes seraient plus susceptibles de poser un acte criminel; la fréquence des infractions atteint des sommets au cours de l'adolescence pour ensuite redescendre au cours de la vingtaine. Voir Gottfredson et Hirschi, 1990, *A General Theory of Crime*, Stanford University Press, Stanford (Californie).

- Entre 1991 et 1996, le vieillissement graduel de la population était accompagné par une légère baisse de la proportion de personnes de 18 à 24 ans. Par contre, il y a eu une légère hausse du nombre absolu pour ce groupe d'âge.

Tableau 1
Répartition de la population dans les différents groupes d'âge, 1991 et 1996, Moncton[7]

	1991		1996		1991-1996
Groupes d'âge	**Population**	**Pourcentage du total**	**Population**	**Pourcentage du total**	**Pourcentage du changement**
Moins de 12	7 865	13,8	8 060	13,6	↑2,5
12 à 17	4 100	7,2	4 080	6,9	↓0,5
18 à 24	6 630	11,6	6 680	11,3	↑0,8
25 à 34	9 880	17,3	9 730	16,4	↓1,5
35 à 44	9 000	15,8	9 565	13,1	↑6,3
45 à 54	6 040	10,6	7 540	12,7	↑24,8
55 ou plus	13 495	23,7	13 640	23,3	↑1,1
Total*	**57 010**	**100,0**	**59 310**	**100,0**	**↑4,0**
Âge médian**			**37,5**		

* Les totaux ne sont pas exacts en raison de l'arrondissement aléatoire; Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, Édition définitive, 1996, N° de catalogue 92-351, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).
** La médiane n'est pas disponible pour 1991.

Profil économique

Les conditions économiques, comme le chômage et l'inflation, peuvent avoir une incidence sur le taux de criminalité de nos collectivités, particulièrement pour les crimes contre les biens[8]. Les renseignements suivants décrivent les différents aspects de la population de Moncton :

[7] Population par année d'âge (111), indiquant le sexe (3), pour certaines agglomérations de recensement, recensements de 1991 et de 1996 (100 % des données), Statistique Canada, Totalisations personnalisées, 1999, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

[8] Les études classiques comprennent Kenneth L. Avio et C. Scott Clark *Property Crime in Canada: An Econometric Study*, 1976, Conseil économique de l'Ontario, Toronto; et James Alan Fox *Forecasting Crime Data*, 1978, D.C. Heath and Company, Toronto (Ontario).

- En 1996, il y avait 3 160 chômeurs et le taux de chômage était de 10,1 %, alors qu'en 1991, il y en avait 3 460 pour un taux de 11,6 %. Entre 1991 et 1996, la faible diminution du nombre de chômeurs a eu une incidence notable sur la baisse du taux de criminalité (voir le Tableau 3)[9].

- En 1995, le revenu familial moyen était de 43 405 $. Ce qui est plus légèrement plus élevé que le revenu moyen de 1990 qui était de 41 946 $. En 1995, la répartition des familles à faible était la suivante :

    - 27,2 % des familles gagnaient un revenu inférieur à 20 000 $;
    - 41 % des familles gagnaient moins de 30 000 $[10].

- En 1996, 15,9 % des familles recensées étaient monoparentales comparativement à 16,7 % en 1991[11].

- En 1996, 855 (1,5 %) personnes de Moncton faisaient partie d'une minorité visible, représentant seulement 0,03 % de la population totale des groupes minoritaires visibles au Canada[12]. Très peu de personnes faisant partie de ces minorités visibles ont comparu devant le système de justice pénale dans le passé.

---

9 Population âgée de 15 ans ou plus par groupes d'âge (17) et par état civil (6), en indiquant l'activité sur le marché du travail (8) et le sexe (3), pour le Canada, les provinces et les territoires; recensements de 1991 et de 1996 (20 % des données-échantillons), Statistique Canada, Série *Profils de secteurs – Divisions et subdivisions de recensement du Canada*, 1991, n^{os} de catalogues intermittents de 95-301 à 95-398; *Profils des divisions et subdivisions de recensement du Canada* sur CD-ROM, 1996, n° de catalogue 95F0181XDB96001, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

10 Ménages ordinaires par type et par taille (12), revenus des ménages (22) en dollars constants (1995), pour le Canada, les provinces et les territoires, recensements de 1990 et de 1995 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Série *Profils de secteurs – Divisions et subdivisions de recensement du Canada*, 1991, n^{os} de catalogues intermittents de 95-301 à 95-398; *Profils des divisions et subdivisions de recensement du Canada* sur CD-ROM, 1996, n° de catalogue 95F0181XDB96001, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

11 Recensement des familles vivant en ménage ordinaire par groupes d'âge du plus jeune enfant jamais marié qui vit à la maison (10). indiquant la structure familiale (7), pour le Canada, les provinces et les territoires, recensements de 1991 et de 1996 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Série *Profils de secteurs – Divisions et subdivisions de recensement du Canada*, 1991, n^{os} de catalogues intermittents de 95-301 à 95-398; *Profils des divisions et subdivisions de recensement du Canada* sur CD-ROM, 1996, n° de catalogue 95F0181XDB96001, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

12 Population totale, par population des groupes minoritaires visibles (14) et par sexe (3), pour le Canada, les provinces et les territoires, recensement de 1996 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Série *Profils de secteurs – Divisions et subdivisions de recensement du Canada*, 1991, n^{os} de catalogues intermittents de 95-301 à 95-398; *Profils des divisions et subdivisions de recensement du Canada* sur CD-ROM, 1996, n° de catalogue 95F0181XDB96001, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

- En 1996, 260 personnes (0,5 %) déclaraient parler une langue autre que le français ou l'anglais à la maison[13]. Une aptitude fonctionnelle dans l'une des langues officielles au Canada est l'une des exigences d'une participation efficace à la population active.

En général, une comparaison des indicateurs économiques de 1991 et de 1996 laisse penser que l'économie de Moncton a connu un léger regain en 1996 et pourrait, par conséquent, avoir contribué à la baisse du taux de criminalité au cours de cette période.

Profil criminel

Le système canadien de justice pénale est administré par quatre composantes en interrelation, à savoir la police, la partie plaignante, les tribunaux et les services correctionnels. Bien que le gouvernement fédéral ait le pouvoir de légiférer dans le domaine des procédures et du droit criminel, la responsabilité de l'administration de la justice relève des gouvernements provinciaux.

Depuis 1962, les services de police du Canada ont signalé des incidents de nature criminelle qui sont portés à leur attention dans la *Déclaration uniforme de la criminalité* (DUC) du Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. Aujourd'hui, la DUC couvre presque tous les incidents au niveau national impliquant des adultes et des jeunes. Veuillez noter que les statistiques criminelles n'englobent pas les infractions au Code de la route. De plus, depuis 1992, les données sur les incidents relatifs aux règlements municipaux ne sont pas disponibles et depuis 1995, celles sur les incidents relatifs aux lois provinciales ne sont pas disponibles. Les données de 1991 ont donc été ajustées en conséquence pour permettre une comparaison avec les chiffres de 1996.

Le terme « incident » est la base pour compter les crimes déclarés. Le compte est fait en fonction de l'infraction la plus grave lors d'un événement. Lors de la détermination de l'infraction la plus grave, les infractions avec violence ont préséance sur les infractions sans violence. À l'intérieur de ces deux catégories, les infractions sont ensuite réparties selon la peine maximale prévue par le *Code criminel*. De plus, la DUC classe les incidents à caractère violent différemment des autres types de crimes. Pour les crimes avec violence, on compte un incident pour chaque victime d'un événement, alors que pour les crimes sans violence, on compte un incident pour chaque événement individuel.

Cette section examine des crimes signalés en 1991 et en 1996 par le Service de police de la ville de Moncton (depuis février 1998, c'est le détachement régional de la Gendarmerie royale du Canada de Codiac qui s'occupe de Moncton, Dieppe et Riverview).

---

[13] Langue parlée à la maison (122) : Nombre de répondants par type de réponse (2) et par sexe (3), pour le Canada, les provinces et les territoires, recensements de 1991 et de 1996 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Série *Profils de secteurs – Divisions et subdivisions de recensement du Canada*, 1991, n^{os} de catalogues intermittents de 95-301 à 95-398; *Profils des divisions et subdivisions de recensement du Canada* sur CD-ROM, 1996, n° de catalogue 95F0181XDB96001, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

Le Tableau 2 indique le nombre d'infractions réelles (les infractions « réelles » étant des infractions rapportées moins celles jugées sans fondement après enquête) et de personnes inculpées (adultes et jeunes), classées selon un nombre choisi de catégories d'infractions (infractions les plus susceptibles d'entraîner une peine d'emprisonnement).

- En 1996, on a dénombré 5 842 infractions réelles, soit une hausse de 36,1 % depuis 1991.

- En 1996, on a signalé 5 751 infractions au *Code criminel du Canada*; infractions généralement considérées comme étant les plus graves. Ceci représente une hausse de 35,4 % depuis 1991.

- Voici les répartitions des pourcentages globaux pour les catégories d'infractions majeures en 1996 :

    - Homicide et infractions connexes – 0,05 %
    - Infractions sexuelles – 1,7 %
    - Voies de fait graves – 2,5 %
    - Voies de fait simples – 5,6 %
    - Vol qualifié – 0,7 %
    - Introduction par effraction – 15,9 %
    - Vol – 38,4 %
    - Infractions en matière de drogue– 1,3 %

- En 1996, 1 478 personnes (1 170 adultes et 308 jeunes) ont été inculpées pour une infraction criminelle, soit une baisse de 3,3 % depuis 1991 (1 529). En 1996 :

    - 79,2 % étaient des adultes;
    - 20,8 % étaient des jeunes.

Tableau 2
Nombre choisi d'incidents de nature criminelle, 1991 et 1996, Moncton (N.-B.)[14]

Infractions	Infractions réelles		Adultes inculpés		Jeunes inculpés	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996
Homicide et Infractions connexes	2	3	2	5	0	0
Tentative de meurtre	0	2	0	2	0	0
Infractions sexuelles	101	102	31	25	8	3
Voies de fait graves	145	147	61	72	10	20
Voies de fait simples	401	326	117	108	20	26
Vol qualifié	68	43	25	13	5	6
Introduction par effraction	1 330	930	103	105	68	42
Vol	3 399	2 245	322	280	105	72
Total selon le *Code criminel**	**8 901**	**5 751**	**1 136**	**1 116**	**357**	**301**
Infractions en matière de drogue	55	74	28	53	2	7
Total des infractions**	**9 138**	**5 842**	**1 170**	**1 170**	**359**	**308**

* Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

Le Tableau 3 compare les taux de criminalité en 1991 et en 1996 à Moncton. Le taux de criminalité, par tranche de 100 000 habitants, a beaucoup changé. Le taux de criminalité général (le total des infractions) a chuté de 38,8 % au cours de cette période.

- Entre 1991 et 1996, le taux de toutes les catégories d'infractions majeures (avec un montant appréciable) a diminué à l'exception des infractions en matière de drogue. Ainsi, l'introduction par effraction et le vol, deux catégories à incidence élevée, ont subi une baisse de 33 % et 36 % respectivement.

[14] Centre canadien de la statistique juridique, *Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, Totalisations personnalisées, 1991 et 1996, Statistique Canada.

Tableau 3
Taux de criminalité pour certaines infractions, 1991 et 1996, Moncton (N.-B.)[15]

Infractions	Taux de criminalité par tranche de 100 000 habitants		Pourcentage du changement
	1991	1996	1991-1996
Homicide et infractions connexes	3	5	↑66 7
Tentative de meurtre	0	3	↑300,0
Infractions sexuelles	171	166	↓2,9
Voies de fait graves	246	239	↓2,8
Voies de fait simples	681	530	↓22,2
Vol qualifié	115	70	↓39,1
Introduction par effraction	2 258	1 512	↓33,0
Vol	5 771	3 650	↓36,8
Total selon le *Code criminel****	**15 112**	**9 351**	**↓38,1**
Infractions en matière de drogue	93	120	↑29,0
Total des infractions***	**15 514**	**9 499**	**↓38,8**

* Basé sur une population de 58 900 en 1991 et sur une population de 61 500 en 1996.
** Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
*** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

Profil des tribunaux

Tribunaux pour adultes

Par le biais d'un processus de collaboration avec des ministères des gouvernementaux provinciaux et territoriaux responsables des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, l'*Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes* (ETJCA) du Centre canadien de la statistique juridique recueille des données sur des accusations relevant du *Code criminel* et des autres accusations relevant des lois fédérales. Les personnes comparaissant devant le tribunal de juridiction criminelle pour adultes sont des personnes de 18 ans ou plus, des entreprises et des jeunes qui sont transférés du tribunal de la jeunesse.

[15] Les chiffres sur la population servant à calculer le taux de criminalité diffèrent légèrement des données de recensement qui figurent dans leTtableau 1. Les taux de criminalité de 1991 se fondaient sur les chiffres fournis par la municipalité; ceux de 1996 sont des estimations calculées après le recensement qui se fondent sur les limites du recensement de 1991.

Actuellement, l'ETJCA représente environ 80 % des cas relevant des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au plan national. Il est à noter que, en ce moment, les Cours supérieures ne figurent pas dans l'Enquête. Ceci a des répercussions pour les services correctionnels fédéraux, puisque typiquement, les délinquants ayant commis des infractions plus graves sont jugés à la Cour supérieure et s'ils sont condamnés, ils sont plus susceptibles de purger une peine d'emprisonnement dans un pénitencier fédéral. Les rapports de l'ETJCA, par conséquent, sous-estiment le nombre de peines d'emprisonnement de deux ans ou plus.

Pour un certain nombre de raisons, il n'est pas possible d'établir de comparaisons directes entre les renseignements de criminalité et de tribunaux. Certaines des raisons ont trait aux différences sur la façon dont les incidents ou les cas sont recensés par chaque enquête. Par exemple, dans le cadre de la consignation des incidents relatifs aux services policiers qui sont classés par mise en accusation et jugés par le tribunal, l'ETJCA traite le crime avec violence de la même façon que le crime sans violence.

Le « cas » est la base qui sert pour la présentation du compte des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes dans ce profil. Un cas est constitué de une ou plusieurs accusations portées contre une personne ou une société et dont les accusations sont statuées au même tribunal le même jour. Le type d'infraction est déterminé selon l'infraction la plus grave du cas en fonction du classement par ordre de grandeur basé tout d'abord sur la décision la plus grave (la condamnation étant la plus grave), ensuite sur la gravité de l'infraction (en utilisant une échelle qui classe environ 90 infractions) et enfin, sur la gravité de la peine (utilisée s'il y a des condamnations multiples).

Au Nouveau-Brunswick, le Ministère de la Justice se charge de l'administration des services judiciaires. Lors de la rédaction de ce rapport, les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes de sept provinces et de deux territoires signalaient les crimes à l'ETJCA. Actuellement, le Nouveau-Brunswick ne fait aucune déclaration à l'ETJCA.

Tribunaux de la jeunesse

Depuis plusieurs années, le Centre canadien de la statistique juridique recueille des données sur les accusations relevant du *Code criminel* et sur d'autres accusations relevant de la loi fédérale qui sont portées devant les tribunaux de la jeunesse partout au Canada. Aujourd'hui, l'*Enquête auprès des tribunaux de la jeunesse* (ETJ) représente 100 % des cas relevant de ces tribunaux au plan national impliquant des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

L'ETJ utilise le « cas » comme base pour signaler le compte des tribunaux de juridiction criminelle pour jeunes. Un cas est constitué de une ou plusieurs accusations portées contre un jeune et dont les accusations sont statuées au même tribunal le même jour. Le type d'infraction est déterminé selon l'infraction principale ou la plus grave du cas en fonction du classement par ordre de grandeur basé tout d'abord sur la décision du tribunal (le transfert au tribunal pour adultes et le verdict de culpabilité étant les deux décisions les plus graves), ensuite sur la nature de l'infraction (les accusations de violence sont considérées les plus graves), et enfin, sur la gravité de la décision (la garde en milieu fermé étant la décision la plus grave).

La Cour provinciale entend les causes criminelles impliquant les jeunes. Les questions administratives sont sous la responsabilité de la Division des tribunaux du Ministère de la Justice. Le tribunal de la jeunesse qui fait partie de ce profil est situé à Moncton.

Tableau 4a
Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1991-1992, Moncton (N.-B.)[16]

Tribunal provincial	Causes entendues	Nombre de condamnations	Garde en milieu fermé	Garde en milieu ouvert	Autre peine
Homicide et infractions connexes	0	0	0	0	0
Tentative de meurtre	0	0	0	0	0
Infractions sexuelles	23	15	1	3	11
Voies de fait graves	16	15	7	0	8
Voies de fait simples	51	45	4	6	35
Vol qualifié	8	8	8	0	0
Introduction par effraction	120	98	21	22	55
Vol	173	163	22	18	123
Total selon le Code criminel*	**622**	**558**	**134**	**90**	**334**
Infractions en matière de drogue	13	13	4	2	7
Total des infractions**	**703**	**633**	**181**	**98**	**354**

* Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

En 1996-1997, le tribunal de la jeunesse a entendu 535 causes à Moncton, soit une baisse de 23,9 % depuis 1991-1992. La proportion de causes entraînant un verdict de culpabilité a également diminué, passant de 90 % en 1991-1992 à 84,5 % en 1996-1997.

Parmi les jeunes déclarés coupables en 1996-1997 :

- 107 (23,7 %) ont été condamnés à une garde en milieu fermé;
- 88 (19,5 %) ont été condamnés à une garde en milieu ouvert;
- 257 (56,9 %) ont reçu une peine non privative de liberté.

[16] Centre canadien de la statistique juridique, *Enquête auprès des tribunaux de la jeunesse*, Totalisations personnalisées, 1991-1992 et 1996-1997, Statistique Canada.

- En 1996-1997, le plus grand nombre de causes entendues (87) faisait intervenir des inculpations de vol, dont 76 entraînant un verdict de culpabilité. Parmi ces coupables, 8 ont été condamnés à une garde en milieu fermé, 13 à une garde en milieu ouvert et 55 ont reçu une peine non privative de liberté (comme la probation, l'amende, l'indemnisation, le paiement du prix de l'article, la compensation en nature, l'ordonnance de service communautaire, l'absolution inconditionnelle ou une autre condamnation).

Tableau 4b
Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1996-1997, Moncton (N.-B.)

Tribunal provincial	Causes entendues	Nombre de condamnations	Garde en milieu fermé	Garde en milieu ouvert	Autre peine
Homicide et infractions connexes	0	0	0	0	0
Tentative de meurtre	0	0	0	0	0
Infractions sexuelles	9	7	3	0	4
Voies de fait graves	17	14	4	3	7
Voies de fait simples	55	45	6	4	35
Vol qualifié	4	4	3	0	1
Introduction par effraction	59	54	11	5	38
Vol	87	76	8	13	55
Total selon le *Code criminel**	**413**	**334**	**70**	**51**	**213**
Infractions en matière de drogue	31	27	4	3	20
Total des infractions**	**535**	**452**	**107**	**88**	**257**

* Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

- Selon les Tableaux 4a et 4b, en 1996-1996, il y a eu une baisse du nombre de causes entendues, un plus petit nombre de condamnations et moins de jeunes ont été condamnés à une garde en milieu fermé ou à une garde en milieu ouvert.

Profil des services correctionnels

Les services correctionnels représentent la fin du processus de justice pénale et le nombre de cas est influencé par le travail de la police et des tribunaux. Les services correctionnels pour adultes au Canada ont cinq responsabilités principales, soit la détention préventive, la peine d'emprisonnement, la probation sous surveillance, la mise en liberté sous condition et la libération conditionnelle.

Les provinces ont la responsabilité exclusive des services communautaires et privatifs de liberté pour les jeunes contrevenants ainsi que pour les délinquants adultes condamnés à l'incarcération pour une peine totale inférieure à deux ans. Selon le *Code criminel,* le Service correctionnel du Canada assume la responsabilité des délinquants condamnés à des peines d'emprisonnement de deux ans ou plus. Toutefois, les délinquants sous responsabilité fédérale sont habituellement détenus dans un établissement provincial lorsqu'ils sont en attente de leur procès et de leur sentence.

Des Accords d'échange de services (AES) permettent le transfert de services offerts aux délinquants entre le gouvernement fédéral et la plupart des provinces. Aux termes de ces Accords, certains délinquants sous responsabilité fédérale peuvent purger leur peine dans des établissements provinciaux, et vice versa. Des Accords négociés peuvent également assurer une prestation efficace de la surveillance des libérés conditionnels, des enquêtes communautaires, ainsi que des services de santé, de psychiatrie et d'éducation. Des AES ont été conclus avec toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.

Le pouvoir d'octroyer la libération conditionnelle est prévu par *la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et par les lois provinciales et territoriales respectives. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique possèdent leur propre Commission des libérations conditionnelles qui ont la juridiction sur tous les détenus incarcérés dans leurs établissements respectifs. La Commission nationale des libérations conditionnelles peut octroyer la libération conditionnelle, la refuser, y mettre fin ou la révoquer pour tous les détenus sous responsabilité fédérale et pour les détenus sous responsabilité provinciale dans les provinces et les territoires où il n'existe pas de Commission provinciale.

La surveillance de la mise en liberté planifiée et graduelle des détenus dans la collectivité par le biais de mécanismes de mise en liberté sous condition est administrée à la fois par les systèmes correctionnels fédéral et provinciaux-territoriaux. Ces mécanismes sont les suivants : la permission de sortir, la semi-liberté, la libération conditionnelle totale et la libération d'office. La surveillance des libérés conditionnels sous responsabilité provinciale relève du Service correctionnel du Canada ainsi que des services correctionnels provinciaux dans les provinces où il y a une Commission des libérations conditionnelles. Le Tableau 5 indique la répartition des services.

Comme les arrangements pour la prestation des services de détention varient au Canada, les caractéristiques de la population carcérale diffèrent d'une juridiction à l'autre. Comme l'indique le Tableau 5, il y a en tout temps environ dix détenus sous responsabilité provinciale pour six détenus sous responsabilité fédérale. De plus, il existe des différences importantes dans le nombre d'incarcérations du système correctionnel fédéral et provincial.

Tableau 5
Répartition des services correctionnels fédéraux et provinciaux, 1991 et 1996, Canada[17]

	1991	1996
Établissements correctionnels		
Provinces et territoires	162	148
Secteur fédéral*	53	64
Bureaux de libération conditionnelle – fédéral	68	69
Personnel		
Provinces et territoires	16 061	15 749
Secteur fédéral	10 863	11 926
Compte des détenus incarcérés (moyenne quotidienne)**		
Provinces et territoires	18 940	20 023
Secteur fédéral	11 783	14 143
Compte des détenus sous surveillance communautaire (au 31 mars)		
Probation – provinces et territoires	82 796	99 220
Libération conditionnelle provinciale et territoriale	2 822	3 146
Semi-liberté fédérale	1 841	1 212
Libération conditionnelle totale – secteur fédéral	4 468	4 987
Libération d'office secteur fédéral	2 520	2 727
Autre***	578	385

* Comprend 41 (49 en 1996) établissements correctionnels et 12 (15 en 1996) centres correctionnels communautaires.
** Exclut les détenus qui ne sont temporairement pas sous garde au moment du compte.
*** Comprend les détenus en permission de sortir, ceux qui sont en attente de leur procès et les évadés. Comprend également les détenus sous responsabilité provinciale qui sont en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale surveillée par le Service correctionnel du Canada dans les régions où il n'y a pas de bureau de libération conditionnelle provincial. Exclut les détenus temporaires et les détenus expulsés.

- En 1991-1992, au Canada, il y a eu 243 747 admissions à une garde sous responsabilité provinciale ou territoriale et 5 344 admissions sur mandat de dépôt à une garde sous responsabilité fédérale (exclut le transfert ou les révocations de la libération conditionnelle ou de la libération d'office)[18].

[17] Solliciteur général du Canada, *Faits et chiffres sur les services correctionnels au Canada*, Éditions de 1992 et de 1997, Ottawa (Ontario). Les données sur l'incarcération, sur la surveillance communautaire et sur le nombre d'établissements provinciaux proviennent du Centre canadien de la statistique juridique, *Services correctionnels pour adultes au Canada*, 1990-1991, 1995-1996 et 1996-1997, n° de catalogue 85-211, Statistique Canada, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

[18] Les données proviennent du Centre canadien de la statistique juridique, *Services correctionnels pour adultes au Canada*, 1996-1997, n° de catalogue 85-211-XPE, Statistique Canada, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

- En 1996-1997, au Canada, il y a eu 225 462 admissions à une garde sous responsabilité provinciale ou territoriale et 4 569 admissions sur mandat de dépôt à une garde sous responsabilité fédérale.

On peut également observer des différences entre les peines de placement sous garde provinciales et fédérales. En 1991-1992, pour les détenus sous responsabilité provinciale, la durée moyenne de la peine totale à l'admission était de un mois, pour les détenus sous responsabilité fédérale, elle était de 45 mois pour les délinquants fédéraux (exclut ceux qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité) ou un rapport de 1 à 45 pour la durée de la peine. En 1996-1997, ce rapport était de 1 à 43.

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) réalise des enquêtes nationales sur les services correctionnels. Depuis le milieu des années 1980, les *Enquêtes sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes et pour jeunes contrevenants* fournissent des données chronologiques qui sont utiles pour l'analyse des tendances au niveau des admissions dans les services correctionnels pour le placement sous garde et la probation sous surveillance. Depuis le mois de mars 1996, l'*Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde des jeunes* (ESCPSGJ) a recueilli des données sur les jeunes contrevenants qui purgent des peines sous garde ou des peines de travaux compensatoires dans la collectivité. L'*Enquête sur les services correctionnels pour adultes* (ESCA) recueille des cas regroupés ainsi que des données sur les caractéristiques des cas pour le compte des services correctionnels de garde et communautaires au niveau fédéral, provincial et territorial.

Il est à noter que les données sur les services correctionnels offerts aux jeunes et aux adultes susmentionnées ne proviennent pas des enquêtes du CCSJ. Ces enquêtes ne tiennent pas encore lieu de source de données sous-provinciales. Les données sur les services correctionnels des provinces proviennent des provinces et, par conséquent, ne se comparent pas aux données rapportées par d'autres collectivités canadiennes.

Services correctionnels pour adultes dans les provinces et les territoires

Au Nouveau-Brunswick, la Division des services communautaires et correctionnels, Ministère du Solliciteur général, est responsable des délinquants adultes condamnés à une peine de deux ans moins un jour et de la surveillance des délinquants en probation, en permission de sortir, sous un programme de solution de rechange à l'amende ou sous une ordonnance de services communautaires. Depuis septembre 1996, cette Division est aussi responsable de la surveillance des délinquants placés en liberté conditionnelle par un tribunal.

En 1996, les établissements provinciaux pour adultes situés à Moncton étaient les suivants :

- Centre de détention de Moncton;
- Prison provinciale Dorchester (fermée depuis le 10 janvier 1998).

- Le 31 mars 1996, il y avait 158 adultes sous garde surveillée à Moncton. Ce nombre comprenait[19] :

  - 88 adultes (55,7 %) sous garde en milieu fermé;
  - 29 adultes (18,4 %) en permission de sortir;
  - 33 adultes (20,9 %) sous garde en milieu ouvert;
  - 8 adultes (5,1 %) en détention préventive.

- Durant le mois de mars 1996, le nombre moyen mensuel d'adultes en probation sous surveillance était de 481[20].

Services correctionnels pour les jeunes

Au Nouveau-Brunswick, les jeunes contrevenants condamnés relèvent de la compétence de la Division des services communautaires et correctionnels, Ministère du Solliciteur général, qui est responsable du fonctionnement et de l'administration des établissements de détention et des programmes communautaires, y compris la probation, les permissions de sortir, les programmes de solution de rechange à l'amende, les ordonnances de services communautaires et les programmes de mesures de rechange.

Les établissements correctionnels pour jeunes situés à Moncton sont les suivants :

- Foyer de transition Enman Street (garde en milieu ouvert);
- Foyers d'accueil de Moncton.

- Le 29 mars 1996, il n'y avait aucun jeune sous garde en milieu fermé à Moncton.

- Le 29 mars, il y avait 50 jeunes sous garde en milieu ouvert à Moncton, dont :

  - 6 jeunes (12 %) au Foyer de transition Enman Street;
  - 44 jeunes (88 %) dans un Foyer d'accueil.

---

[19] Les chiffres se rapportant à la garde des adultes et des jeunes au niveau provincial (31 mars 1996) sont fournis par la Division des services communautaires et correctionnels, Ministère du Solliciteur général du Nouveau-Brunswick, Fredericton. Le décompte journalier de la population carcérale englobe les délinquants purgeant une peine, une peine discontinue, en permission de sortir et en détention préventive. Les chiffres cités n'incluent pas les détenus incarcérés dans un établissement provincial en vertu d'un Accord d'échange de services.

[20] Les chiffres se rapportant à la surveillance des adultes et des jeunes au niveau provincial (31 mars 1996) sont fournis par les Services communautaires et correctionnels, Ministère du Solliciteur général du Nouveau-Brunswick, Fredericton. Les chiffres se rapportant aux adultes et aux jeunes en probation sont fondés sur le dénombrement mensuel des cas.

- Durant le mois de mars 1996, le nombre mensuel de jeunes sous surveillance à Moncton était de 276. Ce nombre comprenait :

    - 235 jeunes (85,1 %) en probation;
    - 41 jeunes (14,9 %) sous un programme de mesures de rechange.

Services de détention fédéraux

Il n'y a aucun établissement fédéral à Moncton.

Services fédéraux de surveillance dans la collectivité

L'Administration régionale se trouve à Moncton ainsi que le Bureau de district de l'Est du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, le Centre d'apprentissage et les Services regroupés. En 1997-1998, les services de libération conditionnelle dans la région de Moncton étaient offerts par le Bureau sectoriel de Moncton.

- En 1997-1998, les dépenses réelles de fonctionnement du Bureau sectoriel de Moncton totalisaient 16 108 $[21].

- En 1997-1998, les dépenses réelles de fonctionnement du Bureau de district de l'Est du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard totalisaient 2 188 415 $.

Le 31 mars 1996, il y avait 99 délinquants sous responsabilité fédérale sous surveillance dans la région de Moncton. Ce nombre comprenait[22] :

- 13 délinquants (13,1 %) en semi-liberté;
- 45 délinquants (45,5 %) en liberté conditionnelle totale;
- 31 délinquants (31,3 %) en liberté d'office;
- 10 délinquants (10,1 %) sous un autre statut de mise en liberté.

---

[21] Les chiffres se rapportant aux dépenses fédérales pour la détention et les services de surveillance sont fournis par la Direction générale du Contrôleur, Services corporatifs, *Coût annuel pour la garde d'un détenu*, 1997-1998, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario). Exclut les dépenses des fonds renouvelables de CORCAN.

[22] Secteur de l'évaluation du rendement, *Système de gestion des détenus*, 31 mars 1996, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario). « Autre statut de mise en liberté » englobe les délinquants illégalement en liberté ou en détention provisoire.

Nombre de cas et caractéristiques des délinquants sous surveillance fédérale dans la collectivité

Il est intéressant de suivre de près les caractéristiques des délinquants qui sont placés sous surveillance. On dispose ainsi de renseignements détaillés sur le nombre de cas et le profil des délinquants sous responsabilité fédérale qui font actuellement l'objet d'une surveillance[23].

Le 31 mars 1999, il y avait 115 délinquants sous surveillance dans la région de Moncton.

a) *Caractéristiques démographiques*

- 95,7 % des libérés conditionnels étaient des hommes et 4,3 % étaient des femmes;
- l'âge moyen des libérés conditionnels était de 38,2 ans;
- 20 % étaient âgés de moins de 25 ans, 80 % étaient âgés de 25 ans ou plus;
- 79,2 % étaient âgés de moins de 50 ans, 20,8 % étaient âgés de 50 ans ou plus;
- 95,7 % des libérés conditionnels étaient de race blanche, 1,7 % étaient des Autochtones, 1,7 % étaient de race noire et 0,9 % appartenaient à une autre race.

b) Caractéristiques des peines

- 61,4 % des libérés conditionnels purgeaient une peine totale inférieure à 4 ans;
- 32,7 % purgeaient une peine allant de 4 à 10 ans;
- 5,9 % purgeaient une peine de 10 ans et plus (à l'exclusion des peines d'emprisonnement à perpétuité).

Services communautaires fédéraux de réinsertion sociale

Pour aider les délinquants à se réinsérer sans risque dans la collectivité à la suite d'une peine d'emprisonnement, le Service correctionnel du Canada offre en sous-traitance un large éventail de services postlibératoires. Les renseignements suivants se rapportent aux programmes qui concernent les délinquants sous surveillance fédérale dans le district de Moncton au cours de l'exercice 1996-1997[24].

a) Établissements résidentiels communautaires

- Les contrats négociés avec les établissements résidentiels communautaires ont fourni 9 952 jours-lits aux délinquants. Les frais d'hébergement totalisaient 529 560 $. Le coût par lit utilisé était d'environ 53 $.

---

[23] Secteur de l'évaluation du rendement, *Système de gestion des détenus*, 31 mars 1999, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario). Le nombre total de délinquants sous surveillance comprend ceux qui sont illégalement en liberté ou en détention provisoire.

[24] Base de données du Programme des ressources communautaires, 1996-1997, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario).

b) Indemnisation de subsistance

- Des coûts ont été encourus dans le cadre du versement des indemnités de subsistance aux délinquants. Les dépenses de base (pour les délinquants logés à un Centre de ressources communautaires et qui sont sans emploi) étaient de 508 $ pour 127 jours.

c) Programmes de counseling psychologique et psychiatrique

- Les services de counseling psychologique et psychiatrique ont coûté 11 0407 $.
- Des évaluations ont été réalisées au coût de 22 740 $.

d) Autres programmes et services

- D'autres programmes et services ont été offerts au coût de 168 067 $.

Résumé

En 1996, Moncton était une ville qui comptait 59 310 habitants. Elle avait dans ses environs immédiats deux établissements provinciaux pour adultes et un foyer de transition pour les jeunes. Les renseignements dont disposent la police et les tribunaux révèlent qu'en 1996, à Moncton, 1 170 adultes et 308 jeunes ont été accusés d'infraction criminelle. Une fois ces accusations portées, on constate une baisse considérable du nombre d'adultes et de jeunes reconnus coupables et qui, dans ces cas, sont condamnés à une peine d'emprisonnement par le tribunal. Ainsi, à Moncton, sur les 452 jeunes reconnus coupables en 1996-1997, seulement 23,7 % ont été condamnés à une garde en milieu fermé.

En se fondant sur une comparaison des indicateurs sociaux de 1991 et de 1996, y compris la répartition des groupes d'âge dans la population, le nombre des famille à faible revenu et le taux de chômage, on pourrait s'attendre à ce que l'activité criminelle à Moncton pourrait diminuer. Plus précisément, en 1996, la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans (le groupe représentant le plus haut risque d'implication criminelle) a augmenté de 0,8 % seulement et le taux de chômage a chuté de 1,5 points de pourcentage ou 12,9 %. D'autre part, une croissance démographique de 4 % et une légère hausse du revenu familial sont des indicateurs qui se combinent à d'autres pour créer un climat dans lequel il convient d'examiner la criminalité. En fait, le taux de criminalité à Moncton a chuté de 38,8 % entre 1991 et 1996. Le nombre de jeunes accusés a baissé de 14,2 % et il y a eu moins de jeunes condamnés à une garde en milieu fermé et en milieu ouvert. Des facteurs externes amoindrissent également la capacité du système à combattre la criminalité. Des variables comme les modifications apportées aux lois et les changements apportés aux pratiques d'imposition des peines et aux politiques en matière de justice pénale peuvent avoir une incidence sur les statistiques relatives aux crimes signalés et aux services correctionnels.